



Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique CONTANS® WG

Numéro de la FDS: 102000028481

FDS Version 1.0

Date de révision: 10/30/2014

Date d'impression: 10/30/2014

SECTION 1. INFORMATION CHIMIQUES DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du produit	CONTANS® WG
Numéro de la FDS	102000028481
Code du produit (UVP)	80998929
No. d'Enregistrement PCP	29066
Utilisation de Produit	Fongicide

Bayer CropScience Inc
#200, 160 Quarry Park Blvd, SE
Calgary, Alberta T2C 3G3
Canada

En cas d'URGENCE MEDICALE, de TRANSPORT ou d'autres raisons, appeler: 1-800-334-7577
(24 heures/jour)
Informations sur le produit : 1-888-283-6847

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Note: Voir Section 11 pour les informations toxicologiques détaillées.

<u>Aperçu des urgences</u>	Attention! Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et contact avec la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'inhalation de la poussière.
Etat physique	granuleux
Odeur	de champignon
Aspect	brun foncé
Voies d'exposition	Contact avec la peau, Contact avec les yeux, Inhalation, Ingestion
Effets immédiats	
Peau	Peut être nocif en cas d'absorption par la peau.
Ingestion	Peut être nocif en cas d'ingestion.
Inhalation	Peut être nocif en cas d'inhalation.



**Fiche de Données de Sécurité / Fiche
Signalétique
CONTANS® WG**

Numéro de la FDS: 102000028481

FDS Version 1.0

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

<u>Nom de composants dangereux</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>% Moyen en Masse</u>
Coniothyrium minitans		5.30

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Général	Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre anti-poison ou lors de la consultation médicale.
Œil	Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'œil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Peau	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Ingestion	Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Avis aux médecins	
Signes et Symptômes	Aucun symptôme connu ou attendu.
Traitement	Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair	non applicable
Température d'auto-inflammabilité	à 400 °C / 752 °F
Limite d'inflammabilité inférieure	non applicable



Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique CONTANS® WG

Numéro de la FDS: 102000028481

FDS Version 1.0

Limite d'inflammabilité supérieure	non applicable
Explosivité	donnée non disponible
Risques de l'incendie et de l'explosion	En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.
Moyens d'extinction appropriés	Eau pulvérisée, Mousse, Poudre sèche polyvalente, Dioxyde de carbone (CO ₂)
Moyens d'extinction non-appropriés	Jet d'eau à grand débit
Instructions de la lutte contre l'incendie	<p>Limitier l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.</p> <p>Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH et des vêtements de protection appropriés.</p>

SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'intervention sur un déversement de produit.
Méthodes de nettoyage	Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.
Conseils supplémentaires	Utiliser un équipement de protection individuelle. Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Mesures de manipulation	Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles. Éviter la formation de poussière. Assurer une ventilation adéquate.
Mesures de stockage	Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur original. Protéger de l'humidité. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Mesures de travail / hygiène	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage

**Fiche de Données de Sécurité / Fiche
Signalétique
CONTANS® WG**

Numéro de la FDS: 102000028481

FDS Version 1.0

complet.

SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection générale	Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.
Appareil de protection des yeux /du visage	Lunettes de sécurité avec protections latérales
Protection des mains	Gants en caoutchouc nitrile
Protection du corps	Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes.
Protection respiratoire	Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommandations de l'industrie.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	brun foncé
Etat physique	granuleux
Odeur	de champignon
pH	6 - 8 (3 %)
Pression de vapeur	donnée non disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	donnée non disponible
Masse volumique apparente	0.42 - 0.47 g/ml
Taux d'évaporation	non applicable
Point d'ébullition	non applicable
Point de fusion / congélation	env. 146 °C / 294.8 °F



**Fiche de Données de Sécurité / Fiche
Signalétique
CONTANS® WG**

Numéro de la FDS: 102000028481

FDS Version 1.0

Hydrosolubilité	dispersable
Energie minimale d'inflammation	donnée non disponible
Température de décomposition	donnée non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	donnée non disponible
Viscosité	non applicable

SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITÉ

Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Incompatibilité	donnée non disponible
Produits de décomposition dangereux	Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.
Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	rat: DL50: > 2,500 mg/kg
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	rat: DL50: > 2,500 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	rat: CL50: > 12.74 mg/l Durée d'exposition: 4 h
Toxicité aiguë (autres voies d'administration)	
Irritation de la peau	lapin: Pas d'irritation de la peau
Irritation des yeux	lapin: Pas d'irritation des yeux
Sensibilisation	cochon d'Inde: Non sensibilisant. OCDE Ligne Directrice 406, Test de Magnusson & Kligman



**Fiche de Données de Sécurité / Fiche
Signalétique
CONTANS® WG**

Numéro de la FDS: 102000028481

FDS Version 1.0

Toxicité chronique Coniothyrium minitans : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique chez le rat.

Evaluation de la cancérogénicité
Coniothyrium minitans : Non requis pour les micro-organismes.

- ACGIH**
Aucun(e).
- NTP**
Aucun(e).
- IARC**
Aucun(e).
- OSHA**
Aucun(e).

Toxicité pour la reproduction Coniothyrium minitans : Non requis pour les micro-organismes.

Toxicité pour le développement Coniothyrium minitans : Non requis pour les micro-organismes.

Mutagénicité Coniothyrium minitans était génotoxique dans une batterie de tests réalisés in vitro. Coniothyrium minitans : Cette substance n'est pas considérée comme mutagène.

SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Toxicité pour le poisson Leuciscus idus (Ide mélanote)
CL50: > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
La valeur fournie concerne la matière active technique.

Toxicité pour les plantes aquatiques Scenedesmus subspicatus
CE50: > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
La valeur fournie concerne la matière active technique.

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques Daphnia magna (Puce aquatique)
CE50: > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
La valeur fournie concerne la matière active technique.

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

Informations écologiques Aucune donnée écologique supplémentaire disponible.



SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Directives générales pour l'élimination Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Elimination des récipients Vider les restes. Ne pas réutiliser des récipients vides. Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Cet article n'est pas classé comme matière dangereuse au sens des réglementations pour le transport national et international.

SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

No. d'Enregistrement 29066
PCP

Réglementations Fédérales Américaines

Liste TSCA

Aucun(e).

US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérigènes

Aucun(e).

SARA Titre III - Section 302 - Notification et Information

Aucun(e).

SARA Titre III - Section 313 - Rapport de la Libération Toxique Chimique

Aucun(e).

Rapports réglementaires des États-Unis

CA Prop65

Selon l'Etat de Californie ce produit ne contient pas de substances chimiques qui provoquent du cancer.

Ce produit ne contient aucune substance connue par l'Etat de la Californie pouvant causer des effets nuisibles sur la reproduction.

Des composants soumis à déclaration dans les États-Unis

Aucun(e).

Réglementations Canadiennes

Liste canadienne LIS (Liste intérieure des substances)

Aucun(e).

Environnement

CERCLA

Aucun(e).

Eau Pure Section 307 Priorité Polluants



**Fiche de Données de Sécurité / Fiche
Signalétique
CONTANS® WG**

Numéro de la FDS: 102000028481

FDS Version 1.0

Aucun(e).
Loi sur l'Eau Potable Sûre Limites de Contamination
Aucun(e).

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA 704 (National Fire Protection Association) :

Santé - 1 Inflammabilité - 0 Instabilité - 0 Autre - aucun(e)

HMS (Hazardous Materials Identification System, based on the Third Edition Ratings Guide)

Santé - 1 Inflammabilité - 0 Danger Physique - 0 PPE -

0 = danger minimal, 1 = danger faible, 2 = danger modéré, 3 = danger sévère, 4 = danger extrême

Objet de la révision: Nouvelle Fiche Signalétique.

Préparé par le Département ESS de Bayer CropScience Inc. (306)-721-0310.

Date de révision: 10/30/2014

Ces informations sont mises à la disposition de bonne foi, mais sans garantie expresse ou impliquée.
L'acheteur assume toute la responsabilité pour la sécurité et l'usage non conforme aux instructions sur l'étiquette.